



## BIENVENUE À LA PROMOTION 2008 DES INSPECTEURS ÉLÈVES DU TRAVAIL !

**Le SYNTEF-CFDT vous souhaite bienvenue au Ministère du Travail !**

**Les missions professionnelles, plus que centenaires, que vous allez être amenés à exercer sont, pour notre organisation, un des premiers pivots du respect de la norme sociale, de la sécurité et la santé des salariés mais aussi de la lutte contre toutes les formes de discrimination.**

**Vous serez confrontés à une immense attente de salariés, quelquefois très isolés, quelquefois dans la précarité, qui n'ont que nous pour faire respecter leur droit.**

**C'est un travail passionnant. Mais c'est aussi un véritable engagement, souvent difficile au regard de moyens qui, s'ils se sont améliorés depuis 2006 grâce au plan de modernisation de l'Inspection du Travail, resteront toujours trop modestes pour pouvoir accomplir pleinement nos vastes missions.**

**Le SYNTEF-CFDT s'est engagé depuis toujours et a milité pour la défense de notre métier et de nos statuts au travers de plates-formes revendicatives issues de travaux continus avec les agents.** Nos travaux sont ensuite défendus près de nos Ministères par la négociation très active que notre organisation a su à de nombreuses reprises imposer ; c'est aujourd'hui le cas pour la RGPP.

La CFDT n'a pas peur de négocier et de s'engager. Nous ne croyons pas : en un syndicalisme idéologique de posture, peu crédible dans une société très mouvante et qui a pour principal inconvénient de laisser le syndicalisme hors des réformes ; en un syndicalisme où les idées et les agents sont toujours les perdants.

Ainsi, le SYNTEF-CFDT est un syndicat qui revendique clairement une stratégie réformiste et un syndicalisme de transformation sociale.

Nous agissons pour rechercher des solutions crédibles, avancer des propositions concrètes et militons pour obtenir des résultats. À quoi bon sinon ?

Nous utilisons pour cela tous les leviers de l'action syndicale, sans exclusive : négociation, mobilisation, construction du rapport de force et au besoin action intersyndicale. Mais nous rejetons totalement les discours et pratiques syndicales « d'opposition systématique » et de surenchères stériles.

La faiblesse du syndicalisme dans notre pays appelle de l'innovation et de l'imagination dans les pratiques syndicales !

Le SYNTEF-CFDT appartient à la confédération CFDT, organisée en branche professionnelle mais également, au niveau régional et départemental, en interprofessionnel. Ce contact avec l'interprofessionnel est important car il est un lien avec les salariés du secteur privé vers lequel sont rendues nos missions. Il permet de bien connaître ceux auprès desquels nous intervenons, leurs difficultés et leurs attentes à l'égard de nos services ; et de se confronter à toutes les réalités.

L'interprofessionnalité nous permet également d'être en contact avec les autres acteurs de notre secteur comme l'opérateur unique (ANPE et ASSEDIC), l'AFPA ou encore les Missions Locales avec qui nous pouvons être amené à collaborer professionnellement comme syndicalement.

Au sein de notre Ministère, **le SYNTEF-CFDT a conforté**, lors des élections du personnel du 8 avril 2008, **sa place de 2<sup>ème</sup> organisation syndicale au sein du corps des inspecteurs du travail.**

Inspecteurs du Travail - Élections du 8 avril 2008 –

	Vote (classement)	Elus en CAP
<b>CFDT</b>	<b>22.98% (2)</b>	<b>2 élus</b>
CFTC	1.90% (7)	Pas d'élu
CGT	28,58% (1)	<b>2 élus</b>
FO	5.82% (6)	Pas d'élu
SNU	20.14% (3)	<b>2 élus</b>
SUD	11.28% (4)	<b>1 élu</b>
UNSA	9.29% (5)	Pas d'élu

**Le SYNTEF-CFDT** est par ailleurs **la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale** dans tous les autres corps de catégorie A du Ministère du Travail : les Attachés d'Administration, les Agents Contractuels, les Administrateurs Civils et l'Inspection Générale.

**Le SYNTEF-CFDT** est présent dans toutes les Instances Paritaires de Ministère du travail : Comités Techniques Paritaires, Comités d'Hygiène et de Sécurité qu'ils soient ministériel et régionaux, CTPC, le Conseil d'Administration à l'INTEFP et bien sûr les Commissions administratives paritaires<sup>1</sup> (CAP).

Notre organisation ne se contente d'ailleurs pas de faire œuvre de présence mais constitue une vraie force de proposition dont nous vous rendons toujours compte et qui est construite démocratiquement autour de la consultation des agents.

C'est ainsi que **le SYNTEF-CFDT** a créé, dès 2004, un groupe de travail sur l'avenir de l'Inspection du Travail qui a donné naissance à un **livre blanc** en février 2005. Ce livre blanc a constitué notre plate-forme revendicative qui fut systématiquement présentée, discutée et défendue devant l'administration. Ce qui nous a valu quelques beaux succès syndicaux.

Ainsi, ont été entendues nos revendications : sur la fusion des Inspections du Travail, sur la primo affectation en section d'Inspection de tous les Inspecteurs élèves qui en font le choix ; sur la nécessaire augmentation des effectifs ; sur la création de sections ; sur la protection fonctionnelle des agents agressés ou mis en cause dans le cadre de leur mission ; sur la formation ; sur la création du Conseil National de l'Inspection du Travail ou sur une meilleure prise en charge de la santé des salariés et des agents.

Dans ce cadre, le SYNTEF-CFDT est la seule organisation du Ministère à ne pas s'être opposée au Plan de Modernisation de l'Inspection du Travail (PMDIT.) Même s'il n'a pas répondu en totalité à nos revendications, notre organisation réaffirme l'importance pour nos missions du renfort de nos effectifs. Cette revendication était par ailleurs très ancienne. Le PMDIT permet le recrutement de trois fois plus d'Inspecteurs élèves et de contrôleurs du travail que s'il n'existait pas.

<sup>1</sup> La CAP décide des mutations, avancements des agents et traite leurs recours

Par ailleurs le PMDIT permet d'asseoir la mission première et fondamentale du Ministère du Travail : le contrôle de la norme sociale. Il renforce aussi notre visibilité, notre sécurité et notre indépendance. Le PMDIT renforce l'Inspection du travail, son rejet l'aurait mis en danger.

La pérennité des missions de l'Inspection du Travail dépend beaucoup de notre capacité à les défendre. En conséquence, **le SYNTEF-CFDT** demande que le plan de renforcement des effectifs aille jusqu'à son terme conformément aux engagements de l'administration, y compris dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP.)

Une autre victoire, cette fois aux côtés d'autres organisations, celle de la fusion des régimes d'Inspection du Travail. Comment affirmer le caractère généraliste de l'Inspection du Travail et tolérer qu'elle soit dissoute dans plusieurs ministères et freinée par des lobbies. Nous pensons d'ailleurs que la réforme conduisant à cette fusion est incomplète puisque l'Inspection des Mines et carrières serait placée sous l'autorité des DREAL et non des DIRECCTE. Le SYNTEF-CFDT s'y oppose. Enfin, nous revendiquons aussi la compétence de l'Inspection du Travail pour le secteur public.

Sur tous ces points et bien d'autres, le SYNTEF-CFDT va réunir de nouveau un groupe de travail pour penser la défense et l'avenir de l'Inspection du Travail au travers d'un nouveau livre blanc auquel nous souhaitons évidemment votre participation.

Ce travail est important car l'Inspection du Travail est aussi l'objet d'attaques parlementaires, patronales ou de tentatives de dévoiement de ses missions telle cette volonté récurrente d'instrumentalisation de nos pouvoirs de contrôle au profit d'une politique d'immigration et de reconduites à la frontière inacceptable. **Le SYNTEF-CFDT** s'est très tôt prononcé sur ce sujet, avant même l'existence du Ministère HORTEFEUX en disant que **[l'IT n'est pas une police des étrangers](#)**.

Enfin, concernant votre situation d'Inspecteurs Élèves du Travail, nous nous inquiétons avec vous de la qualité des postes qui vous seront proposés et sur lesquels vous aurez à vous positionner. Lors de la dernière promotion, nous nous sommes particulièrement émus que puisse être imposé un poste en section détachée en Corse. Les difficultés de contrôle inhérentes à ce type de poste n'étaient pas compatibles avec une sortie de formation. Le SYNTEF-CFDT s'est beaucoup battu avec l'administration centrale pour qu'il soit retiré. Il le fut.

Nous resterons vigilants cette année qui pourrait être difficile. En effet, la RGPP entraînera un certain nombre de redéploiement d'agents dans les services et pourrait réduire les vacances de poste, particulièrement en section. Dans ce cadre, la pérennité du PDMIT jusqu'à son terme en 2010 est essentielle pour vous permettre d'obtenir des postes en section. **Le SYNTEF-CFDT** a obtenu en CAP en 2006 des garanties à ce titre et nous resterons vigilants.

Enfin, la formation initiale puis continue des Inspecteurs est aussi une lourde préoccupation. En effet, l'adéquation de l'offre de formation et des besoins réels liés aux missions sur le terrain peut être interrogée et sans aucun doute améliorée.

Par ailleurs, un projet de réforme de la scolarité des Inspecteurs élèves du Travail est en cours. Elle ne concernera pas votre promotion. Mais doit être suivie avec beaucoup d'attention. Nous communiquerons largement sur ce point dans les prochaines semaines.

**Nous serons présents demain 8 octobre 2008 à l'INTEFP  
et organiserons une rencontre débat avec vous au cours de laquelle  
nous présenterons notre organisation et les enjeux actuels.**

**Nous serons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.**

**[www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com)**

## Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e)  M.  Mme  Mlle \_\_\_\_\_ adhère à la CFDT.

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone personnel et (ou) Portable \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse professionnelle \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Poste occupé \_\_\_\_\_

Catégorie -----

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

### Partie à remplir avec le collecteur ou le trésorier

Salaire annuel net imposable (primes comprises) \_\_\_\_\_ €

La cotisation est calculée sur la base de **0.75 %** du salaire annuel net divisé par 12 (montant du **dernier salaire annuel net imposable**). 67% de la cotisation est remboursée sous forme de réduction de votre impôt

Montant de la Cotisation \_\_\_\_\_ €

P.A.C.  Oui  Non Prélèvement à effectuer tous les  1  2 ou  3 mois

Date d'adhésion \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### Pass Formation

Afin de mieux connaître la CFDT, ses valeurs, son histoire, ses structures, je souhaite utiliser mon droit à la formation syndicale et bénéficier de la Formation Accueil, sur une journée en fonction de mes possibilités.  Oui  Non



A remettre par le syndicat à la Banque de l'adhérent

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT** J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend avec l'organisme créancier.

N° EMETTEUR

**254894**

#### NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

M.  Mme  Mlle

Nom, Prénoms \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### ORGANISME CREANCIER

**SYNDICAT NATIONAL CFDT TRAVAIL  
EMPLOI FORMATION (SYNTEF)**

#### NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement Guichet N° de Compte Clé RIB

\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal**